La filière nationale chiens de protection

Structuration d'une filière nationale chiens de protection

- **Démarche collective, professionnelle, volontaire et sur le long terme,** mise en place au service des éleveurs d'animaux de rente (ovins, caprins, camélidés, volailles, bovins…), utilisateurs de chiens de protection

- **Partenaires engagés**

INSTITUT DE L'ELEVAGE idele

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté Égalité Fraternité

Confédération paysanne

FNO FÉDÉRATION NATIONALE OVINE

La Pastorale Pyrénéenne

CENTRALE CANINE

snvel syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral

Quels sont les objectifs de la démarche ?

1. Créer du lien entre éleveurs-utilisateurs en les aidant à se structurer et à partager leurs savoirs, savoir-faire et expériences ;

2. Identifier des éleveurs-utilisateurs intéressés pour s'engager dans une démarche organisée de production de chiots ;

3. Mieux conseiller les (futurs) utilisateurs et faciliter l'introduction et l'utilisation des chiens de protection ;

4. Prévenir les inconvénients en lien avec le multi-usage du territoire et améliorer son acceptation par les autres usagers ;

5. Valoriser le travail des éleveurs-utilisateurs et faire du chien de protection un sujet technique au même titre que celui de l'élevage des animaux d'élevage et à redonner de la confiance vis-à-vis de cet outil de travail.

Les premières étapes de la démarche

Une démarche en 2 premières étapes

1. Recensement des chiens de protection en activité

2. Création d'un réseau d'éleveurs-naisseurs, adhérant à la Charte Nationale de Bonnes Pratiques d'Elevage des Chiots destinés à la Protection des Troupeaux

1. Recensement des chiens de protection en activité

QUI LE FAIT ?
Un recenseur, membre du réseau technique de référence sur les chiens de protection de l'Institut de l'Elevage ou technicien de la Pastorale Pyrénéenne.

QUELS SONT LES CHIENS CONCERNÉS ?
Les chiens de race de protection des troupeaux (purs ou croisés) d'au moins 18 mois, qui travaillent sur troupeaux (ovins, caprins, volailles, camélidés, bovins…), quel que soit le système d'élevage.

QUELLES SONT LES DONNÉES COLLECTÉES ?
Des informations sur l'identité du chien, ses principales caractéristiques physiques, son environnement de travail, les conditions d'introduction au troupeau à son arrivée sur la ferme et les qualités et défauts que lui trouve l'éleveur.

QUE DEVIENNENT CES DONNÉES ?
Elles sont enregistrées dans une base de données informatique sécurisée dont l'accès est limité aux recenseurs ; l'utilisation des données sera faite avec une finalité purement technique ou de recherche, avec votre accord.

QUEL EST SON COÛT ?
Démarche volontaire entièrement gratuite.

2. Création d'un réseau d'éleveurs-naisseurs

Eleveurs identifiés lors du recensement

- Adhésion à une Charte Nationale de Bonnes Pratiques d'Elevage des Chiots destinés à la Protection des Troupeaux (CBPE-CPT)

- Suivi d'une formation dédiée (construction courant 2021)

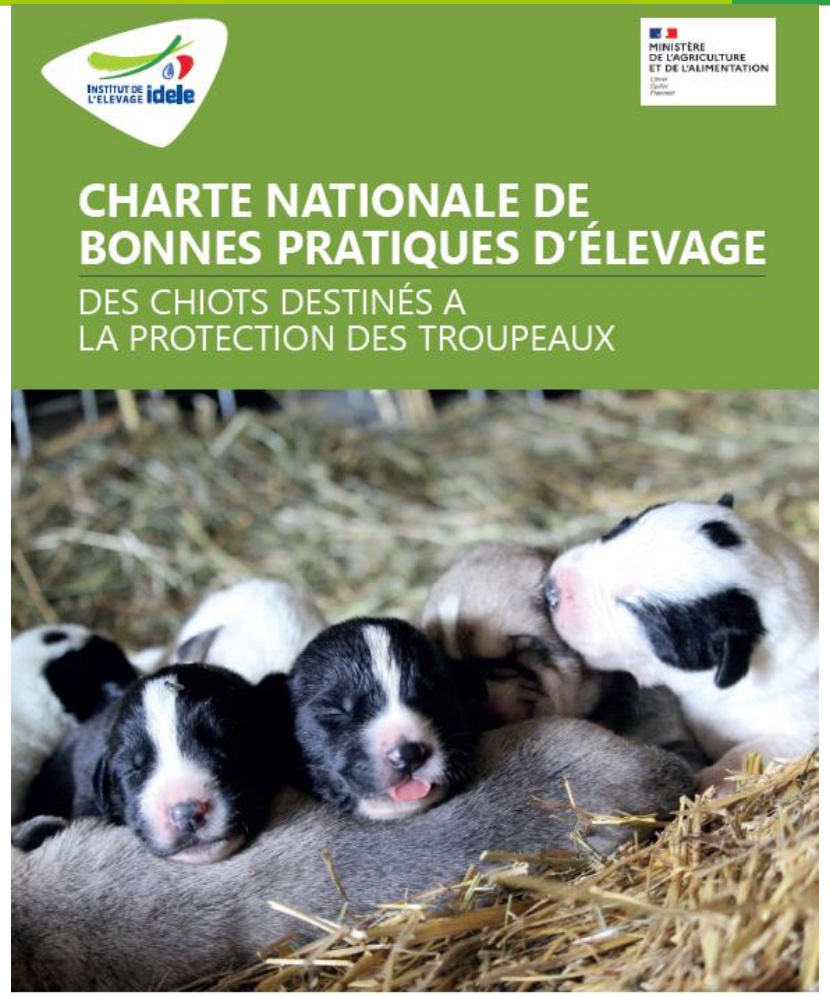

Des outils de communication pour permettre à chacun de diffuser l'information auprès des éleveurs

- **2 outils de communication pour informer de la démarche**
  - Une vidéo sur le web
  - Un flyer

Le réseau technique national Idele : un réseau par des éleveurs pour les éleveurs et bergers

- ✓ **Plaquette** de présentation du réseau et des services proposés
- ✓ **Page web** http://chiens-de-troupeau.idele.fr
  - Coordonnées des interlocuteurs de chaque département
  - Accompagnements disponibles et démarche à suivre
  - Dates des formations prévues
  - Informations techniques : guide, fiches, vidéos
  - Filière nationale CP
- ✓ **Page Facebook :** @chiensdetroupeauidele

INSTITUT DE L'ELEVAGE idele